

# ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)

---

## Décisions du Conseil intercommunal

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

### Préavis no 07/2015

**d'accepter** la demande de crédit de CHF 330'000.- pour les transformations du service administratif du collège du Raffort à Mézières.

*Résultat du vote : oui – unanimité (46)*

### Préavis no 08/2015

**d'accepter** la demande d'un crédit complémentaire de CHF 225'000.- pour la réalisation d'infrastructures destinées à l'installation, au chauffage et au démontage de huit classes provisoires au Collège du Raffort à Mézières

*Résultat du vote : oui – 43 / non – 0 / abstention - 3*

### Préavis no 09/2015

demande de crédit de CHF 13'170'000.- TTC pour la construction d'un complexe scolaire à Servion

**Reporté à une séance ultérieure**

### Préavis no 10/2015

**d'accepter** la demande de crédit de construction de CHF 6'705'000.- TTC pour un réfectoire de 180 places, une bibliothèque et 5 salles de classe au collège du Raffort à Mézières.

*Résultat du vote : oui – unanimité (46)*

Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113, al.3.

Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ



Laureline Ballif  
Présidente



Fabienne Bovey  
Secrétaire